

392. Atica. S'étend depuis Fanché jusqu'à Gestatuo sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis Maupuni jus qu'à Atica sur environ soixante brasses. Maitia-a-Maita est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Maitia-a-Maita.

393. Uiatomawa. S'étend depuis Umatopi jusqu'à Uemato sur environ trois cents brasses. Il s'étend aussi depuis Uerurua jusqu'à la montagne qui sépare Pira sur environ trois cents brasses. Maitia-a-Maita est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Maitia-a-Maita.

394. Gestatuo. S'étend depuis le termin de la Peine jusqu'à Atica sur environ trente brasses. Il s'étend aussi depuis Uehiroa jusqu'à le terrain de Potaa sur environ cent brasses. Maitia-a-Maita est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Maitia-a-Maita.

395. Uespaé. S'étend depuis Ahamaa jusqu'à Uemaa sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis Uespaé jusqu'à le mur profond sur environ quatre vingt brasses. Ariispu-a-Bahaa est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Ariispu-a-Bahaa.

396. Uerhuu. S'étend depuis Uaihi jusqu'à Uespeha sur environ deux cents brasses. Il s'étend aussi depuis Uaitara jusqu'à Uespoa sur environ soixante brasses. Ariispu-a-Bahaa est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Ariispu-a-Bahaa.

397. Ueorouaa. S'étend depuis Fanché jusqu'à le terrain de Uiré sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain d'aito jusqu'à le terrain de Uispuer sur environ cinquante brasses. Ariispu-a-Bahaa est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Ariispu-a-Bahaa.

398. Uiafanosua. S'étend depuis Bahamite jusqu'à Uanuaa sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis Uespaé jusqu'à Uispuer sur environ